

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 8 (1896)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Faits divers

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## FAITS DIVERS

---

**Exposition nationale suisse, Genève 1896.**

---

### **Liste officielle des récompenses accordées au Groupe 26 (Photographie).**

#### MEMBRES DU JURY

MM. E. Chable, Neuchâtel.  
R. Ganz, Zurich.  
J. Lacroix, Genève.  
E. Pricam, Genève.  
C. Rauser, Genève.

#### *Médailles d'Or.*

F. Boissonnas, Genève.  
L. Chappuis, (anc. Maison Rauser), Genève.  
Charnaux frères et C<sup>ie</sup>, Genève.  
J. Jullien, Genève.  
Dr J.-H. Smith et C<sup>ie</sup>, Wollishofen.  
E. Suter, Bâle.

#### *Médailles d'Argent.*

Comptoir suisse de photographie, Genève.  
M<sup>me</sup> Fueslin-Rigaud, Genève.  
Gabler, Interlaken.

R. de Greck, Lausanne.  
d'Illin et Jacom, Genève.  
J. Knobel, Glaris.  
C. Koch, Schaffhouse.  
Lacombe et Arlaud, Genève.  
J. Meiner, Zurich.  
J. Moeglé, Thoune.  
L. Metzner, Chaux-de-Fonds.  
C. Ruf, Bâle.  
Thury et Amey, Genève (expos. du groupe 3).  
O. Welti, Lausanne.  
G. Wolfsgruber, Aarau.

*Médailles de Bronze.*

M. Andreossi, Genève.  
L. Bechstein, Berthoud.  
E. Du Bois, Fleurier.  
Veuve de T.-A. Faivret, Chaux-de-Fonds.  
Gysi et C<sup>ie</sup>, Aarau.  
C. Hotz, Bex.  
R. Kaiser, Genève.  
Kling-Jenny, Bâle.  
J. Kölla, Thoune.  
P. Kopp-Weber, Reinach.  
F.-J. Köst, Zurich.  
C. Lang, Coire.  
G. Neuhofer, Bâle.  
O. Nicollier, Vevey.  
W. Schrader, Zurich.  
Société Genevoise de Photographie, Genève.  
A. Spühler, Neuchâtel.  
E. Synnberg, Lucerne.

*Mentions Honorables.*

- C. Bener, Coire.  
J. Bettschart, Schwitz.  
E. Chiffelle, Neuchâtel.  
B. Dettmann, Vevey.  
J. Fetzer, Ragaz.  
F. V. Michelis, Bienne.  
A. Minutti, Chaux-de-Fonds.  
A. Monotti, Cavigliano.  
M<sup>lle</sup> M. de Morsier, Genève.  
B. Nicole, Vevey,  
J. F. Revillod, Nyon.  
Dr J. Rossi, Castelrotto.  
M. Sandoz, Dombresson.  
A. Steiner, Thoune.  
H. Tschopp, Wyl,  
A. Vautier-Dufour, Grandson.  
H. Völlger et C<sup>ie</sup>, Berne.  
F. L. Weber, Chêne.

\* \* \*

**Groupe 17, Education-Instruction.**

Nous avons le plaisir de constater que le Jury de ce groupe a bien voulu honorer notre publication d'une médaille d'argent.

La tâche du Jury du groupe 26 était délicate comme au reste l'est toujours celle d'un jury quelconque. Nous trouvons qu'il s'est montré d'une façon générale indulgent pour MM. les Professionnels et fabricants. MM. les amateurs ont-ils le droit d'en dire autant? Nous n'en jurerions pas. Il est un fait en tous cas bizarre, c'est qu'après avoir provoqué la nomination des jurés représentant les profession-

nels, les fabricants et les amateurs on ait ensuite envisagé toutes les œuvres exposées comme étant celles des professionnels. C'est tout au moins ce qu'on nous a affirmé avoir été fait. Dans ce cas, nous n'aurions qu'un conseil à donner à MM. les amateurs, c'est désormais de s'adresser aux expositions dites « d'art photographique » telle que celles qui ont eu lieu à Paris, à Bruxelles et à Vienne. Ils trouveront là des Jurys spéciaux principalement composés d'artistes de tous points compétents pour apprécier certaines œuvres qui sortent peut-être parfois de la convention photographique professionnelle, mais qui n'en ont pas moins parfois un réel mérite artistique.

C'est ainsi que la troisième exposition organisée par le Photo-Club de Paris avait à sa tête le Jury suivant :

MM. J.-L. Gérôme, artiste-peintre, membre de l'Institut.  
E. Audra, phot.-amateur.  
R. Billote, artiste-peintre.  
A. Dayot, inspecteur des Beaux-Arts.  
G. Dubufe, artiste-peintre.  
F. Flameng, artiste-peintre.  
J. Jacquet, artiste-graveur.  
F. Monténard, artiste-peintre.  
E. Rosset, artiste-peintre.  
R. de St Marleaux, statuaire.  
H. de St Senoch, phot.-amateur.

D.



#### **Concours international de photographie.**

A l'occasion du dix millième Anastigmat Zeiss-Krauss que la Maison E. Krauss et C<sup>ie</sup>, Paris, a fabriqué et livré ce printemps, elle se propose de donner de son côté un



Similigravure G. Bonneau & Cie, Genève.

EXPOSITION NATIONALE SUISSE — GALLERIE DES MACHINES

nouvel élan à la photographie, en créant un concours international parmi les possesseurs de ses instruments.

Les conditions de ce concours seront les suivantes :

Chaque concurrent devra envoyer cinq épreuves, une pour chacun des genres : paysage, portrait, sujets de genre, monument et instantané. Chacune de ces épreuves devra être envoyée en deux exemplaires, l'un collé sur bristol ne portant aucune indication, qui sera soumis au Jury, l'autre tiré d'une façon quelconque servira de référence et portera au dos, le nom de l'auteur, le mode opératoire tant pour le cliché que pour l'épreuve soumise au Jury. Les concurrents certifieront que le cliché a été obtenu avec un objectif « Anastigmat Zeiss-Krauss » et indiqueront le numéro d'ordre, la série et le foyer gravés sur l'objectif ainsi que le diaphragme employé.

MM. E. Krauss et C<sup>ie</sup> deviendront propriétaires des clichés et du droit de reproduction pour les épreuves primées.

Les concurrents seront jugés sur l'ensemble de leur envoi. Le Jury sera composé des sept membres choisis parmi les principaux amateurs photographes et notoriétés scientifiques.

Le concours sera clos le 30 novembre prochain, les envois portant la désignation « Envois pour concours » devront être faits avant cette date, à MM. E. Krauss et C<sup>ie</sup>, 21-23, rue Albouy, Paris. Le résultat du concours sera publié dans les principaux journaux photographiques et notifié à chaque concurrent.

Les prix seront distribués selon le classement suivant :

*1<sup>re</sup> Classe. — Pour épreuves 18 × 24 cm. et au-dessus.*

*1<sup>er</sup> Prix. — 1 Objectif Anastigmat Zeiss-Krauss, valeur maxima 370 fr., au choix, par exemple : 1 Trousse C, série VII a, pour plaque 13 × 18.*

2<sup>me</sup> Prix. — 1 Objectif Anastigmat Zeiss-Krauss valeur maxima 125 fr., au choix, par exemple : 1 Anastigmat série VII, n° 3, foyer = 285 mm.

2<sup>me</sup> Classe. — Pour épreuves 13 × 18 cm.

1<sup>er</sup> Prix. — 1 Objectif Anastigmat Zeiss-Krauss, valeur maxima 200 fr., au choix, par exemple : 1 Anastigmat série II a, n° 4, foyer = 205.

2<sup>me</sup> Prix. — 1 Objectif Anastigmat Zeiss-Krauss, valeur maxima 80 fr. au choix, par exemple : 1 Anastigmat série V n° 2, foyer = 112 mm.

3<sup>me</sup> Classe. — Pour épreuves 9 × 12 cm.

1<sup>er</sup> Prix. — 1 Objectif Anastigmat Zeiss-Krauss, valeur maxima 120 fr. au choix, par exemple : 1 Anastigmat série II a n° 4, foyer = 136 mm.

2<sup>me</sup> Prix. — 1 Jumelle Krauss (Catalogue 1896), valeur maxima 50 fr.

4<sup>me</sup> Classe. — Pour épreuves Photo-Jumelle 6 1/2 × 9.

1<sup>er</sup> Prix. Un Objectif Anastigmat Zeiss-Krauss, valeur maxima 120 fr. au choix, par exemple : 1 Anastigmat série II a n° 2, foyer = 136 mm.

2<sup>me</sup> Prix. 1 Jumelle Krauss (Catalogue 1896), valeur maxima 50 fr.

5<sup>me</sup> Classe. — Pour même genre d'appareils.

(4 1/2 × 6 Photo-Jumelle Carpentier et Vérascope Jules Richard.)

1<sup>er</sup> Prix. — 1 Objectif Anastigmat Zeiss-Krauss valeur maxima 100 fr. au choix, par exemple : 1 Anastigmat série V, n° 5, foyer = 141 mm.

2<sup>me</sup> Prix. — 1 Jumelle Krauss (Catalogue 1896), valeur maxima 30 fr.

En cas de doute sur l'origine indiquée de l'objectif, la Maison se réserve le droit de faire vérifier la déclaration.

E. KRAUSS & C<sup>ie</sup>.

OPTIQUE ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION  
PARIS



Une maison allemande, plus versée dans la connaissance des produits chimiques que dans celle de la langue fran-

çaise, avait entrepris de traduire de l'allemand les mots : *Völlig unschädliches Klebmittel*. Il aurait fallu mettre : *Colle tout à fait inoffensive* ; malheureusement le traducteur crut faire merveille en traduisant :

*Colle absolument nuisible !*

On juge de l'effet qu'aurait produit sur le marché cette réclame d'un nouveau genre. Heureusement, une âme charitable, il s'en trouve encore ça et là, avertit la maison en question, du mauvais tour qu'elle se jouait elle-même, et l'étiquette fut changée.



**Concours de la « Revue Illustrée »  
pour l'illustration par la photographie d'une fable de La Fontaine.**

**CONDITIONS**

**ART. 1.** — Les épreuves envoyées devront présenter une suite et servir à l'illustration du texte d'une fable de La Fontaine dont le choix est laissé à la disposition des concurrents.

La plus grande marge possible est laissée à chacun tant au point de vue du choix de la fable, que de la façon de l'interpréter. La seule condition exigée est que l'ensemble se tienne bien et présente un caractère de goût et d'élégance. Dans bien des cas, par exemple, les animaux seront représentés par des personnages, ce qui n'empêchera pas l'auteur d'intercaler à son gré, soit une tête d'animal en vignette, soit même une fleur ou une allégorie en cul-de-lampe *ou* autrement.

**ART. 2.** — Les épreuves collées sur cartons et satinées devront être directes ; c'est-à-dire que les agrandissements ne seront pas reçus. Elles ne devront pas dépasser les dimensions de 13×18.

ART. 3. — Le nombre de photographies envoyées pour l'illustration de la fable choisie devra être compris entre *quatre et douze*.

ART. 4. — Les épreuves devront être envoyées à M. Baschet, 12, rue de l'Abbaye, avant le 15 novembre 1896, dernier délai.

ART. 5. — Les photographies deviendront la propriété de la *Revue Illustrée* qui pourra les reproduire en typographie ou autrement.

ART. 6. — Les personnes qui voudront concourir devront faire une demande affranchie aux bureaux du journal d'une *feuille de concours*, qui leur sera adressée en même temps que douze étiquettes destinées à être collées au dos des photographies.

ART. 7. — Un jury spécial, choisi parmi les personnes les plus autorisées, sera chargé d'examiner les œuvres des concurrents et de décerner les récompenses.

#### PRIX ACCORDÉS AUX LAURÉATS DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE.

1<sup>er</sup> Prix. — Une médaille d'or, et 30 tirages en typographie sur beau papier et avec le texte des épreuves primées.

2<sup>e</sup> Prix. — Une médaille d'argent, et 15 tirages des épreuves et du texte.

3<sup>e</sup> Prix. — Une médaille de bronze et une étude de tête de femme (modèle au choix du lauréat).

4<sup>e</sup> Prix. — Le Panorama (édition complète 5 volumes).

5<sup>e</sup> Prix. — Abonnement d'un an à la « Revue Illustrée ».

6<sup>e</sup> Prix. — Un fauteuil d'orchestre pour une représentation au Théâtre-Français.

7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Prix. — Une publication de la Librairie d'art.



Tous les corps d'Etat, tous les arts, tous les métiers ont leur Patron ; les musiciens ont Sainte-Cécile ; les artilleurs Sainte-Barbe ; les jardiniers, Saint-Fiacre ; les charpentiers, Saint-Joseph, etc.

Quel est, ou plutôt quel devrait être celui de la corporation des Photographes, tant amateurs que professionnels, si nombreux aujourd'hui ?

Un journal spécial, la *Photo-Revue*, vient de poser cette question à ses abonnés et serait heureux de recevoir l'avis de nos lecteurs.

Pour nous, le Patron des photographes ne saurait être que Saint-Nicéphore, mais il faudrait obtenir sa canonisation, et, alors même que Nicéphore Niepce a servi la cause de l'humanité tout autant que d'obscurs chrétiens des premiers siècles, il est douteux qu'elle soit accordée.



#### **Pour les flouïstes.**

Amis, parmi vos vieux clichés,  
Cherchez d'abord le plus raté,  
Qu'il soit surtout hors de foyer,  
Peu posé, mal développé.  
Puis, sur papier très fort grainé,  
Très noir aussi, vous imprimez.  
Dans vieux fixage vous plongez,  
Ayant grand soin de laisser ronger,  
De vernis jaune vous recouvrez,  
La *Fin du Jour* intitulez.  
Au salon d'Art vous exposez.  
Et la réclame faisant jouer,  
Un jour, grand maître, serez sacré.  
Dans votre barbe, chez vous riez  
Du bon public, si bien floué.

(*Bulletin Belge.*)